Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260120-DELIB20260104-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT, Cédric GORIN
Absents excusés : Isabelle RICHEUX, Frédéric PERON, Marie MALLET, Céline BUCAILLE
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

OBJET
Participation financière : **Lieu Accueil Enfants Parents « Tricotin »** Délibération n° 2026-01-04

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau pôle Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) va ouvrir ses portes le jeudi à Saint-André-des-Eaux.
Ce lieu de rencontre est ouvert aux enfants et aux parents dans un espace convivial, de parole, de rencontres et d'échanges.
Ce lieu est ouvert de 8h35 à 12h00 à toutes les familles, librement, gratuitement et sans inscription, y compris pendant les vacances scolaires.

Dinan Agglomération finance ce projet à hauteur de 2 100.00€.
Un reste à charge de 1 600.00€ est réparti entre les 8 communes participantes (Saint-Judoce, Le Quiou, Saint-André-des-Eaux, Évran, Saint-Juvat, Les Champs-Géraux, Plouasne et Tréfumel).
La répartition financière des 1 600.00€ est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Pour la commune de Les Champs-Géraux, la participation financière s'élève à 242.39€.

Décision :
À L'unanimité, l'assemblée délibérante valide la participation financière à l'association TRICOTIN pour un montant de 242.39€ pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260120-DELIB20260104-DE

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 14/01/2026